

La période de question du public au conseil de ville

Préparé par le Bureau de la présidence du conseil, Service du greffe

Pour la Commission de la présidence du conseil, 20 mars 2019

Plan de la présentation

1. Contexte
2. Le conseil de ville : un peu d'histoire, d'hier à aujourd'hui
3. Historique de la période de question du public et des services offerts
4. Amélioration de l'expérience citoyenne
5. Dispositions
6. Des guides pratiques
7. La période de questions c'est...
8. Historique des consultations antérieures
9. Exemples d'idées citoyennes réalisées
10. Données sur les prises de parole citoyenne
11. Exemples d'actions pour rehausser la participation citoyenne au conseil de ville
12. D'autres manières de faire entendre sa voix aux personnes élues
13. Pistes des réflexions

Contexte

Les membres de la Commission de la présidence du conseil souhaitent consulter la population sur la période de question du public au conseil municipal afin de recueillir des commentaires, suggestions et idées dans l'objectif de rehausser la participation et de moderniser les modalités de participation.

Le conseil de ville : un peu d'histoire

- Première séance : 5 juin 1833
- Nombre d'élus : 16 conseillers élus
- Maire : Jacques Viger



Image : Conseil de ville, 1870

Montréal



Ville de Montréal. Gestion de documents et archives

Image :
Conseil de ville, 1885

Montréal



Conseil de ville,
1947



Conseil de ville,
1963

Le conseil de ville : aujourd'hui

- 65 personnes élues
- Mairesse : Mme Valérie Plante
- Présidente du conseil: Mme Cathy Wong
- Au total, **30 femmes** siègent au conseil municipal (46%)



Photo: septembre 2018

La période de question du public ... en histoire

Depuis 1980, le public peut poser des questions par écrit aux personnes élues.

En 1986, sous le maire Jean Doré, ils peuvent le faire en personne. Montréal, première ville au Québec à le permettre.

Depuis, toutes les villes du Québec en ont l'obligation.



M. Dominic Neuman,
première personne à pouvoir poser
une question en salle du conseil
municipal le 16 décembre 1986.

Photographie : Tedd Church, The Gazette, 1986.

Historique des services offerts

1934 : première assemblée publique

1980 : première question écrite

1986 : première question orale et création de la présidence du conseil

2007: diffusion du conseil de ville dans le hall d'honneur

2010 : service de webdiffusion

2012 : création d'une salle familiale de l'hôtel de ville

2014 : déplacement du lieu d'inscription à Chaussegros-de-Léry

2016 : service gratuit d'halte-garderie

2016 : service de sous-titrage pour malentendants

2018 : moniteur tv pour l'allaitement dans la salle familiale, poubelle à couches et table à langer

2018 : webdiffusion des séances du conseil d'agglomération et des assemblées publiques des commissions permanentes du conseil



Dispositions

Encadré par le
*Règlement sur la
procédure d'assemblée et
les règles de régie interne
du conseil municipal*
(06-051)

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
06-051 (Codification administrative)

MISE EN GARDE : Cette codification a été préparée uniquement pour la commodité du lecteur et n'a aucune valeur officielle. Aucune garantie n'est offerte quant à l'exactitude du texte. Pour toutes fins légales le lecteur devra consulter la version officielle du règlement et de chacun de ses amendements.

RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE ET LES RÈGLES DE
RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL

CODIFICATION ADMINISTRATIVE AU 26 FÉVRIER 2018
(06-051, modifié par 06-051-1, 06-051-2, 06-051-3, 06-051-4, 06-051-5, 06-051-6)

À l'assemblée du 27 novembre 2006, le conseil de la Ville de Montréal décrète :

CHAPITRE I DÉFINITIONS

1. Dans le présent règlement, les mots suivants signifient :

« ajournement » : le report à une autre journée d'une assemblée qui n'est pas terminée;

« assemblée » : la séance ou l'ensemble des séances tenues pour épuiser l'ordre du jour;

« charte » : Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

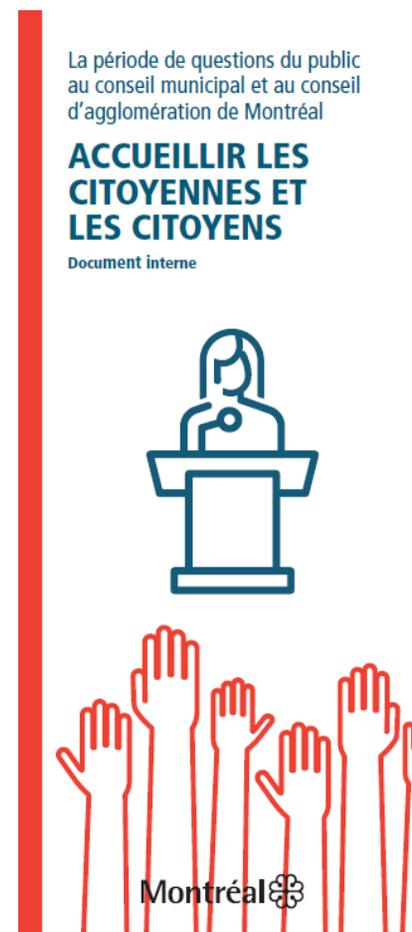
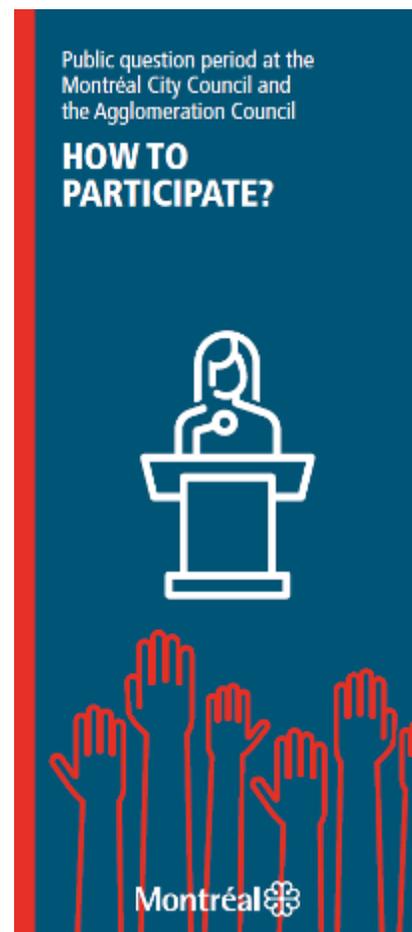
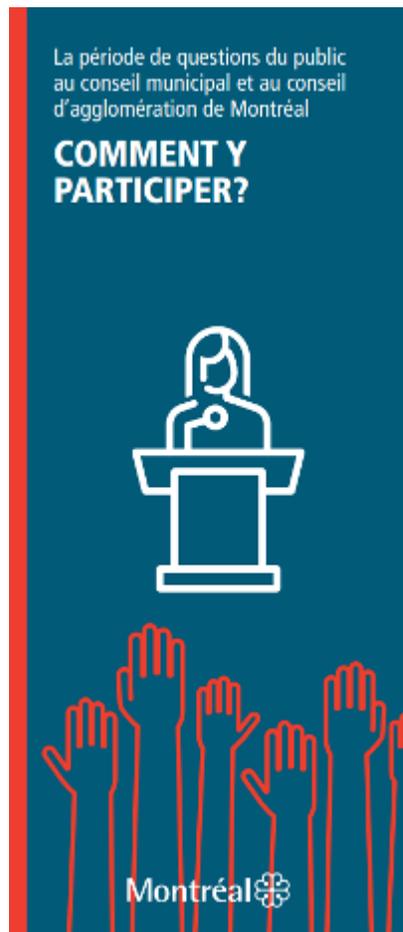
« conseil » : le conseil municipal;

« débat restreint » : débat au cours duquel seuls les leaders peuvent intervenir;

« jour juridique » : tous les jours, à l'exception des dimanches et des jours fériés;

« porte-parole de l'administration » : le maire, un membre du comité exécutif, un conseiller

Des guides pratiques



Des guides pratiques

Rédigés en collaboration avec l'**Institut du Nouveau Monde**, un OBNL non partisan dont la mission est d'accroître la participation de la population à la vie démocratique.

- 1 - **Un manuel interne** : vue d'ensemble pour le personnel afin de mieux assister les personnes qui participent à la période de questions.
- 2 - **Un guide pour les citoyennes et citoyens** : tout ce qu'il faut savoir sur le conseil de ville et comment participer à la période de questions du public. Version française et anglaise.

Horaires du conseil et de la période de questions

Horaire



		CONSEIL MUNICIPAL	
		lundi	mardi (si prolongation)
Séance		13 h à 22 h* (pause de 17 h à 19 h)	9 h 30 à 22 h* (pause de 12 h 30 à 14 h et de 17 h à 19 h)
PROCESSUS D'INSCRIPTION À LA PÉRIODE DES QUESTIONS	Inscription au tirage au sort	17 h à 18 h 30	8 h 30 à 9 h
	Accompagnement des personnes à mobilité réduite	17 h à 18 h 20	8 h 30 à 8 h 50
	Tirage au sort	18 h 30	9 h
	Période de questions	19 h à 20 h (possibilité de prolongation de 30 minutes)	9 h 30 à 10 h (possibilité de prolongation de 15 minutes)
	Fin de la période d'inscription à la période de questions**	19 h	9 h 30
Halte-garderie		17 h à 22 h (20 h 30 si aucun enfant n'est présent)	8 h 30 à 10 h 30

La période de questions du public au conseil de ville c'est ...

- **Quand ?** Une fois par mois, le lundi à compter de 19h à l'hôtel de ville. Le mardi, si prolongation de la séance à compter de 9h30.
- **Durée ?** Le lundi soir : durée de 1 h avec possibilité de prolongation de 30 min. Durée moyenne : 1 h 30. Le mardi, 30 minutes, possibilité de prolongation de 15 min. (Voir page 8 du guide)

Quelles sont les modalités d'inscription ?

- S'inscrire au tirage au sort. (page 3 du guide)

Quel est le temps de parole accordé aux personnes inscrites ?

- 1 minute 30 sec pour la mise en contexte et poser la question.
- Deuxième question complémentaire de 1 minute. (page 5 du guide)
- Toute personne peut venir assister et participer qu'elle soit de Montréal ou de l'extérieur.

Le conseil c'est ...

- 11 assemblées ordinaires du conseil municipal par année
- Assemblées extraordinaires au besoin, pour le dépôt et l'adoption du budget, par exemple ou en cas d'état d'urgence
- Ordre du jour public et documents disponibles en version numérique sur le site Internet de la Ville avant la séance

Amélioration de l'expérience citoyenne : un objectif depuis 2017

Depuis 2017, le Service du greffe pilote un projet d'amélioration de l'expérience citoyenne lors des assemblées du conseil de ville et du conseil d'agglomération.

Objectif du projet :

Offrir une meilleure expérience aux citoyennes et aux citoyens lors de leur visite à l'hôtel de Ville de Montréal.



Réalisations récentes

- ✓ Rédaction d'un plan de travail 2017-2018 visant l'amélioration de l'expérience citoyenne au conseil municipal et création d'un groupe de travail
- ✓ Analyse par observations du Bureau de l'expérience client en 2017
- ✓ Rédaction et publication de deux guides avec l'Institut du Nouveau Monde en 2017-2018
- ✓ Séance d'information et formation du personnel, dont la sécurité en 2018
- ✓ Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de communication, de promotion et d'affichage entre mai et décembre 2018
- ✓ Sondage auprès des personnes du public qui ont participé pour mesurer leur degré de satisfaction en novembre, décembre 2018 et janvier 2019
- ✓ Participation à l'étude MTLElles avec Concertation Montréal et le Conseil des Montréalaises afin de rehausser la participation des femmes aux instances

Consultations publiques antérieures de la Commission de la présidence du conseil

- 2011 : Appel d'idées sur le thème de la participation citoyenne
- 2012 : Étude publique sur la période de questions du public

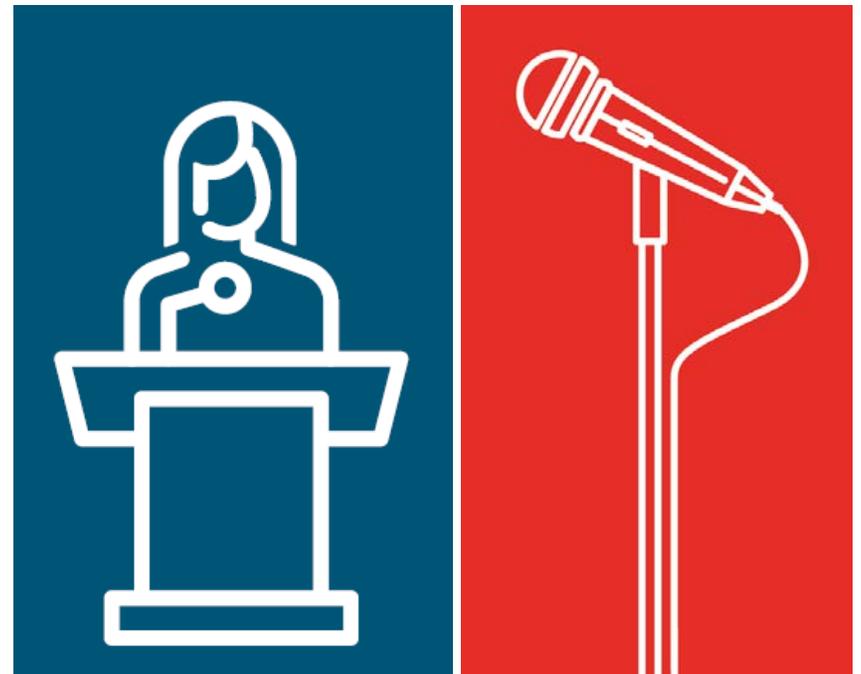
Les documents peuvent être consultés sous démocratie municipale à :
ville.montreal.qc.ca/commissions

Exemples d'idées citoyennes réalisées

- ✓ Webdiffusion des séances
- ✓ Lutrín pour le public dans la salle du conseil
- ✓ Guide sur le fonctionnement de la période de questions du conseil de ville et d'agglomération
- ✓ Halte-garderie
- ✓ Sous-titrage des séances
- ✓ Tirage au sort des places pour l'équité
- ✓ Accompagnement pour les personnes à mobilité réduite
- ✓ Formation du personnel de sécurité par Altergo sur la mobilité réduite
- ✓ Ajouts de stationnements réservés sur rue pour les personnes en situation de handicap.
- ✓ Déplacement du débarcadère et installation d'une rampe d'accès au 510, rue Gosford
- ✓ Réaménagement de la place Vauquelin avec accès universel et rénovation de la toilette au rez-de-chaussée

Données sur les prises de parole citoyenne

	Nombre de personnes inscrites	Nombre de prises de parole
2014	360	274
2015	240	204
2016	404	273
2017	369	250
2018	241	154



241 personnes =
59 femmes
182 hommes
0 autre

Exemples d'actions pour rehausser la participation citoyenne au conseil municipal

- ✓ Jeune Conseil de Montréal : simulation de conseil de ville pour les 18-30 ans (depuis 1987)
- ✓ Cité Elles Citoyenne : simulation de conseil pour femmes (depuis 2016)
- ✓ CS – 18 ans : simulation de conseil pour les jeunes de moins de 18 ans (depuis 2017)
- ✓ Visite guidée sur la démocratie municipale (depuis 2018)
- ✓ Caravane de la démocratie (depuis 2016)
- ✓ Accueils variés lors des séances du conseil dont le projet pilote « une soirée à l'hôtel de ville » avec Concertation Montréal (depuis 2018)
- ✓ Étude Mtl Elles 2017-2020 sur la participation des femmes avec le Conseil des Montréalaises et Concertation Montréal financée par Condition féminine Canada

D'autres manières de faire entendre sa voix des personnes élues

- La question écrite au conseil de ville
- Les séances publiques des 19 conseils d'arrondissement
- Les consultations publiques des commissions permanentes
- Contacter les personnes élues par courriel, poste, téléphone, réseaux sociaux, etc.
- Le site web de la Ville de Montréal
- Lors des événements organisés par la Ville
- Sur rendez-vous

Sondages sur la participation citoyenne

Depuis 2017, le Service du greffe pilote un projet en 3 phases visant l'amélioration de l'expérience citoyenne lors des conseils de ville et collabore régulièrement avec le Bureau de l'expérience citoyenne.

De novembre 2018 à janvier 2019, le Bureau de la présidence du conseil a sondé les citoyennes et citoyens qui ont participé aux séances du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Un total de 32 personnes ont répondu aux sondages pour les personnes qui posent une question et pour celles qui les accompagnent.

4 thèmes ont été abordés:

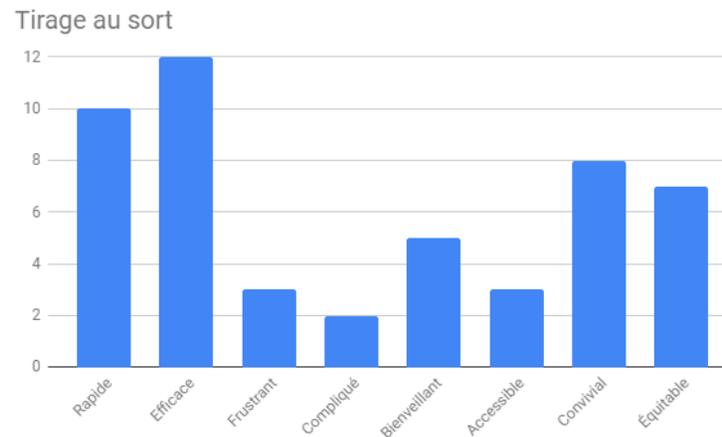
1. Leur expérience générale
2. La satisfaction par rapport aux services offerts
3. Leur expérience de participation à la période de questions
4. Leur profil sociodémographique

Les faits saillants

1. Les termes utilisés pour définir l'expérience des personnes qui ont posé une question: *frustrant, stressant, organisé, satisfaisant, bien, positif et nervosité*.
2. Les efforts déployés sont considérables pour planifier une intervention et se déplacer à l'hôtel de ville sans pour autant avoir la certitude de pouvoir poser une question.
3. Favorables à une période de questions globalement plus longue et à allonger la durée de chaque intervention.
4. Apprécient lorsque la personne élue à laquelle elles s'adressent soit celle qui y réponde et elles apprécient également lorsque les personnes élues manifestent des signes d'intérêt et d'attention lors de leur intervention.
5. Souhaiteraient avoir une vue d'ensemble de la salle et, pour ce faire, pouvoir assister à la séance depuis les balcons.
6. La majorité (53%) signale que la sécurité est *remarquable*, malgré certaines remarques à propos du nombre d'agents.
7. Les services offerts par la Ville (halte-garderie, salle familiale/d'allaitement, assistance aux personnes à mobilité réduite, sous-titrage) sont peu connus et peu utilisés.
8. Les mesures déployées afin d'assurer la propreté, le confort et la sécurité des lieux sont appréciées.
9. La motivation première des personnes qui participent aux séances des conseils est de soulever un enjeu qui leur est cher.

Inscription et tirage au sort

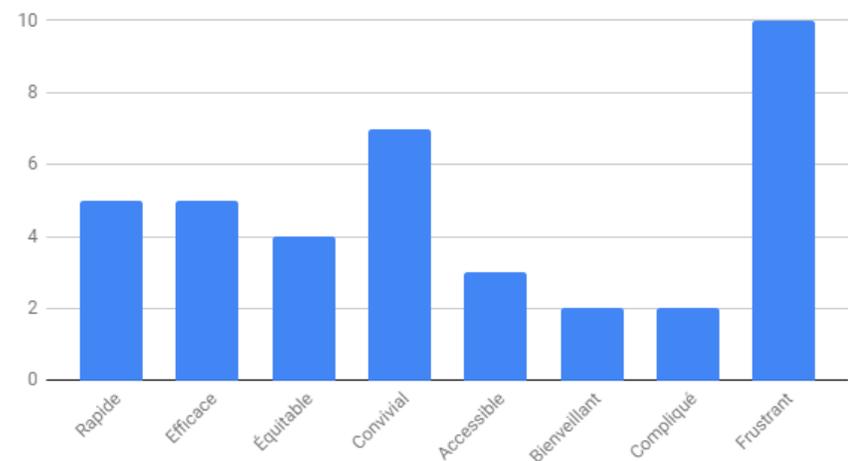
- Une inscription au même endroit que le déroulement du conseil municipal : efficacité et équité
- Le tirage au sort: équité ou frustration, mais aussi *rapide* et *efficace*



Poser sa question

- Parmi les choix de qualificatifs proposés, *frustrant* est choisi par 31% des personnes répondantes.
- « Stressante », « organisé », « satisfaisant », « bien », « positif » et « nervosité » sont d'autres termes utilisés pour définir l'expérience que les personnes qui ont posé une question viennent de vivre.
- 75% situent le niveau d'effort pour poser leur question à 4/5 ou 5/5.

Poser sa question

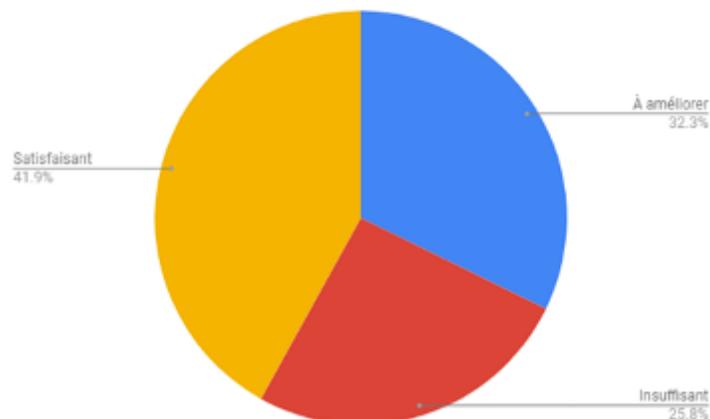


Temps alloué

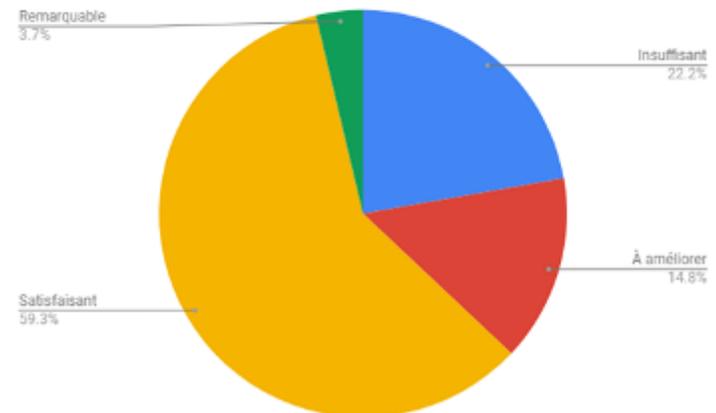
Commentaires soulevés:

- « trop court »
- « temps insuffisant pour la mise en contexte de la question »
- « avoir un moment après pour poursuivre la discussion avec les élus »
- « voir le minutage »
- « chronomètre pour voir le temps restant »

Le temps alloué à chaque question

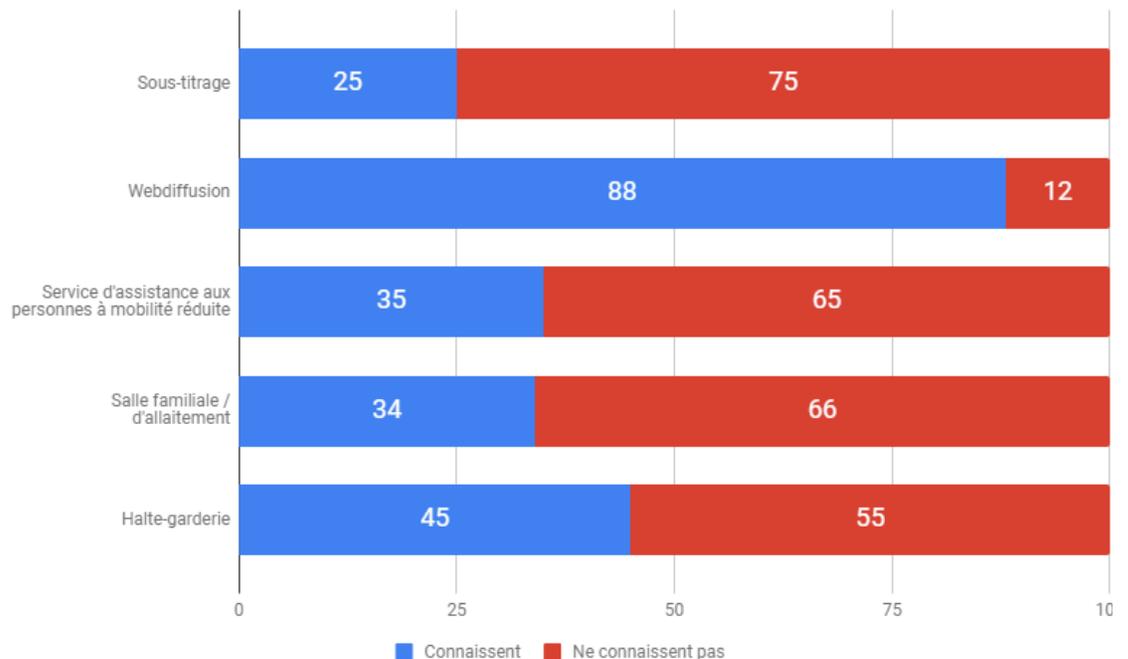


Le temps alloué à la période de questions du public



Les services offerts

- La plupart des personnes répondantes ont une perception *satisfaisante* ou *remarquable* à l'égard des services offerts, même si elles ne les ont pas utilisés.
- Espace citoyen cafétéria:
 - Serait utile et conviviale
 - Avec machines distributrices micro-ondes, café et jus (gratuits ou payants)



Pistes de réflexions pour la consultation. Nous voulons vous entendre sur...

- L'horaire de la période de questions :
 - Une fois par mois, le lundi soir à 19 h
 - Et le mardi matin à 9 h 30 (si prolongation)
- La durée de la période de questions :
 - Le lundi, en moyenne 90 minutes
 - Et le mardi, pour 30 minutes
- Le temps de parole alloué pour les questions :
 - 1 minute et 30 secondes pour la première question
 - Et 1 minute pour la question secondaire
- Le nombre de questions par personne (2 questions)
- Le maximum de trois questions sur le même sujet

Pistes de réflexions pour la consultation. Nous voulons vous entendre sur...

- La façon de poser une question (en personne)
- L'usage de nouvelles technologies (poser des questions à distance ou s'enregistrer en ligne)
- L'accès à l'édifice et les transports
- Les modalités d'inscription :
 - Inscription au 303, rue Notre-Dame Est
 - Le tirage au sort
 - L'inscription de sa question
- L'accueil par le personnel de la Ville
- La sécurité
- L'aménagement des espaces et le confort des lieux
- Les services offerts (halte-garderie, sous-titrage, webdiffusion, accompagnement pour les personnes à mobilité réduite, salle familiale et d'allaitement)
- Les attentes envers les personnes élues

Montréal 

Période d'échange

Merci!

